

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)

COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 16 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 18 h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en salle des fêtes communale dans le respect des règles de distanciation, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Pouvoirs : 3

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, Claire DEBOST, David CABUS, Patrick RAJON, Quentin BERGER, Alexandre COURAT, Chantal GINON-REY, Marie Line LEBEGUE, Jean-Philippe LE SAUX, Sandrine MEYER-PADELE, Eric TEYSSANDIER.

Absents excusés : Catherine GREGGIA , Michael TERZIAN, Hervé SAUTARD BADIN.

Pouvoirs : Michael TERZIAN à Pascal COMPIGNE, Hervé SAUTARD-BADIN à Patrick RAJON, Catherine GREGGIA à David CABUS.

Secrétaire de séance : Quentin BERGER

CLASSE NUMERIQUE : VALIDATION DU DEVIS

DELIBERATION N° 34- 2021

Monsieur le Maire rappelle le projet CLASSE NUMERIQUE et l'aide dont peuvent bénéficier les collectivités pour financer en partie cet investissement.

Il présente le devis de la société SYNESIS (à RIVES -38)

2 vidéoprojecteurs 3 880.00 € HT , 2 tableaux blancs 2 ordinateurs portables (avec le matériel annexe câbles rallonge ...) 1633.00 € HT , Classe bungalow 1270 € HT, TABLETTE SAMSUNG 1385 € HT , ORDINATEURS PORTABLES 1343 € HT ,

Le devis total pour les 3 classes s'élève à 9 780 € HT

Pour les 3 classes les montants des devis s'élèvent respectivement à 3264 €, 3264€, 3273€

Monsieur le Maire précise que pour chacun des devis la commune peut prétendre à une aide à hauteur de 70% subventionné par l'état soit 8300 € de subvention sur un devis de 9780 € au global. Cette notification est attendue pour valider le devis auprès du fournisseur .

A L'UNANIMITE, LES ELUS :

VALIDENT LES DEVIS POUR LE PROJET DE CLASSE NUMERIQUE,

AUTORISENT LE MAIRE A SIGNER LE DEVIS ET TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORTANT : LA CONDITION ETANT QUE LA SUBVENTION SOIT NOTIFIEE.

PROJET TELEPHONIE : VALIDATION DU DEVIS

DELIBERATION N ° 35- 2021 Monsieur le Maire rappelle le projet de téléphonie sur l'ensemble des bâtiments. Il a été procédé à un travail de réévaluation globale des besoins sur tous les bâtiments et pour tous les services en téléphonie fixe et portable.

La société ARA INFORMATIQUE 14 AVENUE DE L'EUROPE 07102 ANNONAY a présenté une proposition téléphonie VoIP téléphonie via le réseau informatique. (Qualité téléphonique à haute définition - envoi et réception d'appels où que la personne se trouve)

Une solution complète sans surcote ni frais hébergement, tout étant intégré dans l'abonnement téléphonique.

Le devis est présenté aux élus

-PRISE RESEAUX : 709.00 € HT	850.80 € TTC
-ABONNEMENT TELEPHONIE : 198.00 € HT	237.60 € TTC
-MISE EN SERVICE TELEPHONIE : 5394.00 € HT	6 472.80 € TTC

A L'UNANIMITE, LES ELUS

VALIDENT LES DEVIS

AUTORISENT LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORTANT.

SERVICE PERI SCOLAIRE ET ACCUEIL DES MERCREDIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 /2022 CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE 31.5 HEURES PAR SEMAINE D'ECOLE

DELIBERATION ° 36- 2021

Monsieur le maire expose aux élus le nombre croissant d'enfants fréquentant le périscolaire et rappelle la mise en place de l'accueil des mercredis, dès la rentrée de septembre 2021.

Pour assurer un encadrement suffisant, cela nécessite la création d'un poste contractuel – filière animation- pour le périscolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi et pour l'accueil des mercredis.

Aussi, Il propose à partir du 1^{er} septembre 2021, et pour l'année scolaire 2021/ 2022 :

La création d'un CDD sur la base de 31.5 heures durant les semaines d'école, le contrat sera annualisé et la base de rémunération correspondante sera de 24.80 heures (31.5 *36 semaines d'école /1600*35h)

L'indice de rémunération correspondra au SMIC. INDICES 1^{ER} ECHELON ECHELLE 1

Le conseil municipal, sur exposé du maire, VALIDE :

La création de 1 poste en CDD pour 2021/ 2021 au service péri scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi et l'accueil des mercredis durant les semaines d'école.

SERVICE PERI SCOLAIRE ET ACCUEIL DES MERCREDIS

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 /2022

CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE 32 HEURES PAR SEMAINE D'ECOLE

DELIBERATION ° 37- 2021

Monsieur le maire expose aux élus le nombre croissant d'enfants fréquentant le périscolaire et rappelle la mise en place de l'accueil des mercredis, dès la rentrée de septembre 2021.

Pour assurer un encadrement suffisant, cela nécessite la création d'un poste contractuel – filière animation- pour le périscolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi et pour l'accueil des mercredis.

Aussi, Il propose à partir du 1^{er} septembre 2021, et pour l'année scolaire 2021/ 2022 :

La création d'un CDD sur la base de 32 heures Travaillées durant les semaines d'école, le contrat sera annualisé et la base de rémunération correspondante sera de 25.20. Heures (32 H *36 semaines d'école /1600*35h)

L'indice de rémunération correspondra au SMIC. INDICES 1^{ER} ECHELON ECHELLE 1

Le conseil municipal, sur exposé du maire, VALIDE :

La création de 1 poste en CDD pour 2021/ 2021 au service péri scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi et l'accueil des mercredis durant les semaines d'école.

SERVICE PERI SCOLAIRE ET ACCUEIL DES MERCREDIS

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 /2022

CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE 25 HEURES PAR SEMAINE D'ECOLE

DELIBERATION ° 38- 2021

Monsieur le maire expose aux élus le nombre croissant d'enfants fréquentant le périscolaire et rappelle la mise en place de l'accueil des mercredis, dès la rentrée de septembre 2021.

Pour assurer un encadrement suffisant, cela nécessite la création d'un poste contractuel – filière animation- pour le périscolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi et pour l'accueil des mercredis.

Aussi, Il propose à partir du 1^{er} septembre 2021, et pour l'année scolaire 2021/ 2022 :

La création d'un CDD sur la base de 25 heures travaillées durant les semaines d'école, le contrat sera annualisé et la base de rémunération correspondante sera de 19.68 heures (25 H *36 semaines d'école /1600*35h)

L'indice de rémunération correspondra au SMIC. INDICES 1^{ER} ECHELON ECHELLE 1

Le conseil municipal, sur exposé du maire, VALIDE :

La création de 1 poste en CDD pour 2021/ 2021 au service péri scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi et l'accueil des mercredis durant les semaines d'école.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE AIDÉ

DELIBERATION ° 39- 2021

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante le nombre croissant d'enfants fréquentant le périscolaire et la mise en place de l'accueil des mercredis, dès la rentrée de septembre 2021.

Pour assurer un encadrement suffisant, cela nécessite la création de postes contractuels – filière animation- pour le périscolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi et pour l'accueil des mercredis.

Aussi, Il propose pour compléter l'encadrement des enfants en plus des cdd déjà validés, et pour l'année scolaire 2021/ 2022 :

La création à partir du 1^{er} septembre 2021 d'un contrat d'apprentissage à temps complet en partenariat avec le Lycée BONNEVAUX.

Pour les contrats d'apprentissage : les collectivités bénéficient d'une aide de 3000 € .

Certaines charges de cotisation peuvent être allégées.

Le montant de la rémunération représentera un pourcentage du SMIC respectif aux planchers légaux applicables aux apprentis selon notamment l'âge et niveau de diplômes.

Le conseil municipal, sur exposé du maire, VALIDE :

La création de 1 poste en contrat d'apprentissage pour 2021/ 2021 au service péri scolaire.

PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
VOIE CONCERNEE : MONTEE DU VILLAGE A SAINTE ANNE SUR GERVONDE

DELIBERATION N°40- 2021

[La délibération pour la partie enfouissement des réseaux électriques et France télécom a été validée le 18 juin 2021 il manque la partie EP bien que le devis ait été validé sur le principe]

Annexe : devis enfouissement des réseaux EP

Monsieur le Maire rappelle la validation du projet d'enfouissement des réseaux électriques et de Réseaux France Telecom : MONTEE DU VILLAGE à SAINTE ANNE SUR GERVONDE. Il convient également de délibérer pour le projet d'enfouissement **des réseaux EP éclairage public**

PLAN DE FINANCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC (chiffrage du Te 38) :

Opération TTC : 10 875 €

Total financements externes : 4 143 €

Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE 38 : 259 €

Part collectivité 6732 € (6473+259)

Le plan de financement présenté pour l'enfouissement des réseaux d'Eclairage public est APPROUVE A L'UNANIMITE

PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF

DELIBERATION N°41-2021

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de l'école.

Le Choix de l'A.M. O , celui de l'ARCHITECTE ,(..)

Il rappelle les études en cours, la dernière présentation faite aux élus des plans du projet de l'extension de l'école

La CAF peut, sous certaines conditions, octroyer des subventions pour les investissements en lien avec le périscolaire

Il propose donc de déposer une demande de subvention auprès de la CAF DE LISERE la plus élevée possible.

Les élus priés d'en délibérer VALIDENT LA demande de subvention

Autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires

et à signer toute pièce s'y rapportant .

SALLE DES FETES COMMUNALE : REVISION DES TARIFS DE LOCATION

DELIBERATION N°42-2021 Monsieur le Maire expose aux élus que les derniers tarifs de location de la SALLE DES FETES COMMUNALE avaient été votés par délibération en date du 16 septembre 2016. Ils avaient alors été fixés ainsi :

HABITANTS DE LA COMMUNE	100 € LA JOURNEE	150 € LES 2 JOURS CONSECUTIFS
EXTERIEURS	400 € LA JOURNEE	600 € LES 2 JOURS CONSECUTIFS

Par ailleurs, un chèque de caution de 500 € était demandé au moment de la location avec l'attestation d'assurance. -----

Compte tenu des aménagements effectués, des équipements investis, des frais de chauffage d'entretien, de fonctionnement ... Il convient de revoir ces tarifs ainsi que le chèque de caution proposés comme suit :

TARIFS :

HABITANTS DE LA COMMUNE	100 € LA JOURNEE	200 € LES 2 JOURS CONSECUTIFS
EXTERIEURS	400 € LA JOURNEE	600 € LES 2 JOURS CONSECUTIFS
CHEQUE DE CAUTION :	1000 EUROS	

APPROUVE A L'UNANIMITE

-LES NOUVEAUX TARIFS SONT APPLICABLES A COMPTER DU 1 ER JANVIER 2022 .

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

NOUVEAUX HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

HORAIRES DOUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI, JEUDI : 10H à 12H00 -MARDI, VENDREDI : 15H00 à 17H30

ACCUEIL TELEPHONIQUE

LUNDI, JEUDI : 08H30 à 12H00 - MARDI, VENDREDI :8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H30

SAMEDI MATIN : rencontre avec les élus, sur rendez-vous .

SONORISATION

La musique du 11 novembre est enregistrée sur clé usb . Il y a une baffe à l'église que l'on mette à l'extérieur.

IMPRIMANTES :Dans un objectif d'économie et d'optimisation/ rapport qualité prix, il est envisagé de changer les 2 photocopieurs. Une enquête est en cours sur la consommation importante à l'école et en mairie.

CHANTIER EDUCATIF :MERCREDI 21 /07 : Vidage salle des mariages puis démarrage des travaux.